

Appel de projets culturels nécessitant un soutien financier

Rouyn-Noranda, le 7 novembre 2022 – Dans le cadre de son Programme de soutien financier aux projets culturels, la Ville de Rouyn-Noranda lance le premier appel de projets pour la prochaine année. La date limite de dépôt est le 15 janvier 2023.

Il s'agit d'une opportunité pour les organismes à but non lucratif, les institutions d'enseignement, les services de garde et les organismes culturels amateurs ou professionnels de présenter un projet touchant toute discipline culturelle. Les projets soumis doivent être diffusés au plus tard en septembre 2023.

Par l'entremise de son volet régulier, le programme vise à appuyer financièrement les initiatives conçues au bénéfice du citoyen dans sa création ou sa présentation ainsi qu'à favoriser la mise en œuvre de projets qui auront un impact sur la diversification de l'offre de produits artistiques et culturels à Rouyn-Noranda. Quant à son volet touchant l'éducation et la lutte contre l'exclusion culturelle, les objectifs de celui-ci sont de démystifier le travail artistique et de soutenir financièrement les initiatives permettant de rejoindre un public aux prises avec des conditions sociales et économiques difficiles.

Le Programme de soutien financier aux projets culturels est mis en place grâce au soutien financier du gouvernement du Québec et de la Ville de Rouyn-Noranda dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2022-2023.

[Formulaire et cadre financier](#)

- 30 -

Source : Service des communications
819 797-7110, poste 7371
communications@rouyn-noranda.ca



Entente de
développement
culturel



Ville de
Rouyn-Noranda

Québec 